

# **Procédure d'admission à la Mention ABC**

## **1. Admission**

La Mention ABC est l'une des mentions de Master de l'ESSA. Le Parcours ABC relève de l'autorité conjointe de la Mention ABC et de la Mention Sciences Agronomiques et Environnementales. La procédure et les possibilités d'admission diffèrent selon l'origine des étudiants.

### **1. Cas des étudiants entrés par voie de concours en L1 de la Mention Sciences Agronomiques et Environnementales (SAE) de l'ESSA**

Appelés aussi « élèves-ingénieurs », ces étudiants ont suivi le cursus L1 à L5 au sein de l'ESSA (anciennement dénommé « Tronc Commun »). Ils sont recrutés au niveau du Parcours ABC de la Mention SAE selon la procédure en vigueur au sein de la Mention.

### **1.2. Cas des étudiants déjà diplômés de l'ESSA (ancien régime « ingénieurs », « DEA » ou niveau régime « Master »)**

Ils sont recus directement en niveau Master au sein de la Mention ABC. Ils peuvent intégrer directement le niveau M2 (en S9). Cependant, compte tenu de la nécessité d'assurer une continuité de l'acquisition de compétence, il leur est vivement recommandé de suivre les cours en S8, voire en S7 (M1).

### **1.3. Etudiants issus d'institutions publiques et privées autres que l'ESSA**

Les étudiants éligibles suivent les cours du Parcours ABC - S6 de la Mention SAE comme prérequis avant leur intégration au programme de Master proprement dit

en M1. Les étudiants issus des institutions privées sont éligibles s'ils sont en possession d'une justification d'équivalence délivrée par l'Université d'Antananarivo au moment de leur préinscription. Sont éligibles les détenteurs d'un diplôme de Licence dans les domaines connexes à la Mention et/ou qui exercent une profession en relation directes avec les thématiques du programme de formation et de recherche de la Mention ABC (agronomie, développement, sciences naturelles, sociales, économiques, géographie, environnement, écologie...).

## **2. Démarches**

Les étudiants décrits en 1.2 suivent les démarches d'intégration au Parcours ABC en vigueur au sein de la Mention SAE.

Les démarches qui sont à suivre pour les candidats décrits dans les cas 1.2 et 1.3. sont les suivantes :

- préinscription en ligne au test de sélection, avec fourniture de tous documents nécessaires
- test de sélection écrit, pouvant être suivi d'un entretien complémentaire
- publication officielle (affichages de l'ESSA et de la Mention) des résultats du test de sélection
- inscription académique auprès de l'Université et de l'ESSA, avec remplissage de toute documentation et tous formulaires exigés par l'ESSA et l'Université
- acquittement des frais académiques auprès de la Mention ABC, ainsi que fourniture de tous documents complémentaires nécessaires.

## **3. Objet du test de sélection**

Le test de sélection a pour objet d'évaluer les compétences déjà acquises dans ses cadres de formation antérieure, ainsi que leurs adéquation et pertinences par rapport au cycle de formation et de recherche de la Mention ABC. Seront évalués, à titre non exhaustif au cours du test de sélection :

- statistiques et mathématiques
- agriculture
- environnement

## 4. Divers

Toutes clauses décrites ci-présent qui seraient en contradiction avec d'autres dispositions énoncées par la Direction de l'ESSA ou la Présidence de l'Université sont caduques.

